



RAPPORT DE GESTION

Exercice terminé le 31 décembre 2018

LES MÉTAUX NIOBAY INC.

RAPPORT DE GESTION ET D'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Le présent rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation (« rapport de gestion ») de Les Métaux Niobay inc. (« Niobay » ou la « Société »), daté du 24 avril 2019, couvre les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 et doit être lu de concert avec les états financiers consolidés audités, incluant les notes, aux 31 décembre 2018 et 2017 (les « États Financiers Consolidés Annuels 2018 et 2017 »). Les États Financiers Consolidés Annuels 2018 et 2017 ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toutes les données financières présentées dans le présent rapport de gestion sont exprimées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Niobay est une entreprise qui œuvre dans le secteur des ressources minérales. Les activités de la Société consistent en l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières, particulièrement des propriétés renfermant du niobium. Niobay n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des gîtes minéraux viables sur le plan économique.

L'actif principal de Niobay est une participation de 100 % dans le projet James Bay Niobium situé à 40 km au sud de Moosonee, dans les basses terres de la baie James, en Ontario (le « projet James Bay Niobium »). Niobay détient en outre i) le projet de niobium et tantale Crevier, au Québec, par l'entremise de sa participation de 72.5 % dans la filiale Les Minéraux Crevier inc., et i) une participation de 49 % dans des claims miniers dans la région de Chibougamau, au Québec, en vertu d'une entente de coentreprise avec SOQUEM.

En date du 24 avril 2019, 45,690,111 actions ordinaires de la Société sont émises et en circulation. Ces actions ordinaires se négocient à la Bourse de croissance TSX sous le symbole NBY. Au 31 décembre 2018, la trésorerie et équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 2.3 M\$.

PROJET JAMES BAY NIOBIUM (ONTARIO)

En juin 2016, la Société a acquis le projet James Bay Niobium de Barrick Gold Inc., James Bay Columbium Ltd. et Goldcorp Inc. La propriété est située dans le district de Cochrane, dans les basses terres de la baie James du nord-est de l'Ontario et couvre une superficie de 6,388 acres. Les droits de propriété sont détenus par l'entremise d'un bail minier de la Couronne, enregistré au nom de la Société. Le plus récent bail minier a été renouvelé pour une période de 10 ans qui a pris fin le 28 février 2018. En novembre 2017, la Société a déposé une demande de renouvellement et payé les frais de location nécessaires pour renouveler le bail minier pour une nouvelle période de 10 ans. La demande est en cours de traitement par le Ministère de l'énergie, du développement du nord et des mines de l'Ontario (« MEDNM »). La Société a été avisée du fait qu'un important volume de demandes de renouvellement de baux a entraîné des retards de traitement, mais elle s'attend à recevoir le bail renouvelé sous peu.

Le gîte du projet James Bay Niobium a été découvert en 1966 par Consolidated Morrison Explorations Limited. Plus de 14,000 m de forage d'exploration et de détail réalisé à l'époque ont permis de définir le gîte jusqu'à une profondeur maximum de 275 m. Le gîte a été foré sur une longueur de 730 m. Le fonçage d'un puits d'exploration a permis l'analyse des conditions du sol et l'extraction d'un échantillon en vrac de 225 t. Le traitement subséquent de minerai à l'échelle pilote a démontré une bonne qualité du concentré de pyrochlore avec peu d'impuretés.

À la suite de l'acquisition du projet James Bay Niobium, la Société a réuni et compilé toutes les données historiques. Une équipe de géologues a procédé au nettoyage et à une nouvelle description des carottes de forage historiques, et plus de 600 échantillons provenant de 12 sondages au diamant représentatifs ont fait l'objet d'une ré-analyse. En mai 2017, la Société a présenté les résultats d'essais métallurgiques préliminaires effectués par SGS Lakefield en Ontario sur des échantillons de carottes issues de la campagne de forage historique. En novembre 2017, la Société annonçait une estimation des ressources minérales initiale, dont une mise à jour a été présentée en novembre 2018, comme cela est décrit dans la section *Estimation des ressources minérales* du présent rapport.

Campagne de forage

En octobre 2016, la Société a déposé auprès du MEDNM une demande de permis d'exploration pour effectuer une campagne de forage visant le projet James Bay Niobium. L'objectif principal de la campagne de forage est de vérifier la continuité des zones à haute teneur du gîte latéralement et en profondeur. Dans le cadre du processus d'obtention du permis, la Société et le MEDNM ont communiqué avec toutes les parties concernées dans le secteur du projet James Bay Niobium, y compris la Première Nation Moose Cree (« PNMC »). En juin 2017, la Société a été informée par le MEDNM que sa demande de permis d'exploration avait été provisoirement mise en attente.

Le 29 janvier 2019, le MEDNM a levé cette suspension provisoire et délivré le permis d'exploration à la Société sous certaines conditions visant à atténuer tout impact néfaste potentiel sur l'environnement. Ce permis d'exploration autorise la Société à réaliser une campagne de forage de 8 sondages pour une longueur totale de 3,000 m.

Contrôle judiciaire

Le 1^{er} mars 2019, la PNMC et un membre de la PNMC (les « requérants ») ont présenté une demande de contrôle judiciaire visant, entre autres, à annuler le permis d'exploration délivré par le MEDNM et à exiger que la Couronne consulte davantage et pleinement la PNMC avant de délivrer tout autre permis. Le 20 mars 2019, neuf membres du conseil de la PNMC ont remis leur démission. Ces démissions de groupe ont entraîné la dissolution du conseil, la démission du chef de la PNMC et le déclenchement d'une nouvelle élection générale dont la date a depuis été fixée au 2 juillet 2019. La Société a retenu les services d'avocats externes pour examiner ses options.

Centre d'information à Moosonee

En août 2018, la Société a entrepris des travaux visant l'établissement d'un centre d'information dans la ville de Moosonee (Ontario), ayant pour but de fournir de l'information sur le projet James Bay Niobium à la population locale, notamment sur la campagne de forage prévue. Les travaux sur le centre d'information ont été achevés en décembre 2018 à un coût de 106,245 \$, qui a été comptabilisé à titre d'immobilisations corporelles au bilan de la Société au 31 décembre 2018.

Estimation des ressources minérales

En novembre 2017, la Société a fait état d'une première estimation des ressources minérales pour son projet James Bay Niobium, dont elle est propriétaire à 100 %, préparée conformément au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* du Canada (« *Règlement 43-101* »), dans la foulée de son programme de re-description et de ré-échantillonnage de carottes représentatives tirées des sondages au diamant historiques effectués par NioBay. En novembre 2018, la société a annoncé une

augmentation de 11 % des ressources minérales estimées par rapport à l'estimation initiale de 2017, découlant de la modification du facteur de tonnage, un facteur de tonnage de 10.9 pi³/t étant utilisé plutôt que le facteur de tonnage de 12.2 pi³/t utilisé dans l'estimation initiale. Les estimations initiale et mise à jour des ressources minérales ont été préparées par Roscoe Postle Associates Inc. (« RPA »). La date de prise d'effet de l'estimation mise à jour est le 31 octobre 2018 et le rapport technique à l'appui a été déposé sur SEDAR.

Les faits saillants de l'estimation des ressources minérales du 31 octobre 2018 :

Catégorie	Tonnes (Mt)	Teneur (% Nb ₂ O ₅)	Nb ₂ O ₅ contenu (millions kg)
Indiquée	26.1	0.53	139
présumée	25.3	0.51	129

Remarques :

1. Les ressources minérales estimées sont exprimées en tonnes métriques.
2. Les définitions des ressources minérales sont conformes aux normes de l'ICM (2014).
3. Les ressources minérales sont estimées pour une teneur de coupure de 0.3 % Nb₂O₅ basée sur une extraction souterraine à un coût de 70 \$ la tonne et un taux de récupération métallurgique de 70 %.
4. Les ressources minérales sont estimées en partant de l'hypothèse d'un prix du niobium à long terme de 40 \$US/kg et un taux de change US\$/C\$ de 1:1.2.
5. Un facteur de tonnage de 10.9 pi³/t (2.93 g/cm³) a été utilisé.
6. Une largeur minimale d'extraction d'environ 25 pi (7.6 m) a été utilisée pour construire les modèles filaires des ressources.
7. Les ressources comprises dans un pilier de couronne d'une épaisseur de 150 pi (45.7 m) ont été exclues de l'estimation.
8. Les personnes qualifiées de RPA pour l'estimation des ressources minérales sont Dorota El Rassi, P.Eng. et Paul Chamois, P.Geo.

PROJET CREVIER

Le projet Crevier est détenu par l'entremise de Les Minéraux Crevier inc. (« MCI »), une société privée détenue à 72.5 % par la Société et à 27.5 % par Niobec inc., une filiale en propriété exclusive de Magris Resources Inc. Le projet de ressources en niobium et tantale Crevier est situé au nord du lac Saint-Jean, dans le comté de Roberval (Québec). Le gîte Crevier a été découvert en 1975 par SOQUEM. En 2010, Met-Chem Canada inc. a préparé une évaluation économique préliminaire de la mise en valeur des ressources de niobium et tantale, après quoi quelques études de niveau d'une faisabilité ont été réalisées, y compris un projet pilote de traitement. En raison de divers facteurs, y compris la conjoncture du marché et les prix des métaux, le projet est en mode de surveillance et maintien depuis 2014.

En août 2018, la Société a amorcé l'évaluation au bureau du projet Crevier au vu de l'augmentation importante des prix du niobium et du tantale depuis le début de 2017. La Société prévoit effectuer d'autres essais métallurgiques en 2019 en utilisant de nouvelles techniques et de nouveaux équipements, en vue d'augmenter les teneurs en niobium et tantale des concentrés. Selon les résultats de ces essais, la Société pourrait évaluer diverses options pour pousser plus loin la mise en valeur du projet Crevier.

La Société détient une option, sans date d'échéance, pour acquérir une participation supplémentaire de 15 % dans MCI en payant, en espèces ou en actions, au gré de la Société, 750,000 \$ à l'actionnaire sans contrôle, après quoi la Société pourrait être forcé par l'actionnaire sans contrôle (à n'importe quel moment durant la période subséquente de 18 mois) d'acquérir la participation restante de 12.5% dans MCI en payant un montant total de 2,250,000 \$.

PROJET LA PELTRIE

Le 5 septembre 2017, la Société a conclu une convention d'option avec Midland Exploration Inc. (« Midland ») visant l'acquisition d'une participation de jusqu'à 65 % dans le projet aurifère La Peltrie, qui consiste en 520 claims miniers couvrant quelque 288 km², dans le nord-ouest du Québec.

Au début de 2018, Midland, à titre d'exploitant pour les activités d'exploration visant le projet La Peltrie, a compilé toutes les données géophysiques pour établir la signature géochimique du secteur situé dans la partie nord-ouest de la propriété. Ces travaux faisaient suite à la campagne de forage de sept sondages (1,881 m) réalisée à l'automne 2017 et mentionnée dans un communiqué du 6 avril 2018. Compte tenu des résultats obtenus et du fait que la Société continue de mettre l'accent sur ses actifs de niobium, cette dernière confirmait à Midland, le 15 janvier 2019, sa décision de résilier la convention d'option et, par conséquent, a enregistré une réduction de valeur de ses actifs de 30,000 \$ correspondant au montant capitalisé au 31 décembre 2018, conformément à sa convention comptable. En raison de la décision de résilier la convention d'option, la Société n'a pas payé le montant de 30,000 \$ dont le paiement prévu au 31 août 2018 avait été reporté au 31 janvier 2019.

COENTREPRISE AVEC SOQUEM

En janvier 2008, la Société a conclu une entente de coentreprise avec SOQUEM relativement à certains titres miniers visant des propriétés situées au Québec, incluant les propriétés Clairry, des Meloïzes, Lac Shortt et L'espérance. La propriété Clairry est située à 120 km au nord du camp minier de Chibougamau et à 40 km au sud de l'ancienne mine Troilus. La propriété est constituée de 56 claims miniers couvrant une superficie de 2,818 ha. Les minéraux d'intérêts sont le cuivre et le zinc. La propriété des Meloïzes est située à 7 km à l'est de la propriété aurifère Perron d'Amex Exploration. Les propriétés Lac Shortt et L'espérance sont situées à environ 135 km au sud-ouest du camp minier de Chibougamau et à 15 km au nord-est du concentrateur du lac Bachelor. La propriété Lac Shortt est constituée de 97 claims miniers d'une superficie de 4,798 ha. La propriété L'espérance est constituée de 36 claims miniers d'une superficie de 1,978 ha. Le minéral d'intérêt est l'or.

Aucuns travaux n'ont été réalisés en 2018 sur les titres miniers détenus par la Société en vertu de l'entente de coentreprise avec SOQUEM.

PERSONNE QUALIFIÉE

Claude Dufresne, ing., président et chef de la direction de la Société, a agi comme personne qualifiée aux termes du *Règlement 43-101*. Il a examiné et approuvé les renseignements techniques et scientifiques contenus dans le présent rapport.

FINANCEMENT DE REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE

Le 28 mars 2018, Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko ») a souscrit, dans le cadre d'un placement privé, à 9,000,000 actions ordinaires de la Société au prix de 0.26 \$ l'action pour un produit de 2,340,000 \$. Osisko détient maintenant environ 19.7 % des actions émises et en circulation de Niobay sur une base non diluée. En vertu de la convention de souscription conclue entre Niobay et Osisko, Osisko aura le droit, tant qu'elle détiendra un minimum de 10 % des actions émises et en circulation de Niobay, i) de nommer un membre du conseil d'administration de Niobay et ii) de participer à tous les financements par émission futurs de Niobay afin de maintenir sa participation relative dans la Société. De plus, Osisko s'est vu accorder une option d'achat d'une redevance de

1.0 % sur tous les produits découlant du projet James Bay Niobium. L'option pourra être exercée en considération d'un paiement de 2,000,000 \$ à Niobay à tout moment dans les 90 jours suivant la présentation à Osisko par Niobay d'une étude de faisabilité acceptable par les banques sur le projet.

NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 30 avril 2018, la Société a nommé Dawn Madahbee Leach au conseil d'administration de la Société. Mme Madahbee Leach, directrice générale de la Waubetek Business Development Corporation depuis 1988, est diplômée du programme de développement économique de l'Université de Waterloo et détient un diplôme en sciences politiques et en droit des Universités York et Laurentienne. Elle siège actuellement aux conseils d'administration du Peace Hills Trust et du Northern Policy Institute et elle est vice-présidente du Conseil national de développement économique des Autochtones. Mme Madahbee Leach siège également à plusieurs comités consultatifs fédéraux et provinciaux à caractère économique.

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT, GÉOLOGIE

Le 22 novembre 2018, la Société a annoncé la nomination de Jacquelin Gauthier P. Geo., au poste de vice-président, géologie. M. Gauthier, un géologue comptant plus de 40 ans d'expérience en exploration minière et en géologie, a obtenu un diplôme en sciences appliquées (génie géologique) de l'Université du Québec à Chicoutimi en 1975. Son expérience comprend des postes de direction chez Kinross Gold Corp., Bema Gold Corp., Cambior inc., Exploration Azimut inc., Ressources Géomega inc. et Noranda inc. Il a travaillé au Canada, en Russie, en Asie centrale, en Afrique et au Mexique et est directement responsable de trois découvertes aurifères. Il est membre du Comité consultatif du secteur minier de l'Autorité des marchés financiers du Québec, ainsi que de l'Ordre des géologues du Québec.

OCTROI D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

En avril 2018, la Société a approuvé l'octroi d'un total de 1,800,000 options d'achat d'actions aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société à un prix d'exercice de 0.25 \$ l'action. Toutes les options d'achat d'actions seront acquises sur une période de deux ans et, si elles ne sont pas exercées, elles expireront cinq ans après la date d'octroi.

SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2018, la Société avait un fonds de roulement de 2,194,928 \$, incluant le produit de 2,340,000 \$ de l'émission à Osisko, en mars 2018, de 9,000,000 actions ordinaires au prix de 0.26 \$ l'action.

Le programme de travaux d'exploration et d'évaluation prévu par la Société en 2019 est estimé à 1.7 M \$, incluant 1.0 M \$ lié à la campagne de forage de 3,000 m au projet James Bay Niobium décrit dans la section *Projet James Bay Niobium*, et 0.1 M \$ pour les dépenses prévues relativement au projet Crevier pour des essais métallurgiques. Les dépenses d'administration prévues en 2019 s'élèvent à 0.8 M \$.

Étant donné que la Société ne génère aucun flux de trésorerie, elle devra satisfaire ses besoins de financement pour les programmes de travaux d'exploration et d'évaluation en 2019 par des émissions de titres de capitaux, des partenariats stratégiques ou des ententes de coentreprise. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ces sources de financement ou initiatives seront disponibles à la Société à des conditions acceptables

pour cette dernière. Si la direction n'arrive pas à obtenir d'autre financement, la Société pourrait être tenue de réduire la portée de ses activités d'exploration et d'évaluation prévues ou de les éliminer.

Compte tenu du changement de convention comptable relative aux dépenses d'exploration et d'évaluation décrit ci-dessous, la Société a subi une perte nette de 1,329,196 \$ (0.03 \$ l'action) en 2018 comparativement à une perte nette ajustée de 1,679,067 \$ (0.05 \$ l'action) en 2017. La perte en 2018 consistait principalement en des dépenses d'exploration (509,823 \$), dont 331,721 \$ reliés au projet James Bay Niobium, des dépenses d'administration (630,663 \$), la rémunération à base d'actions (237,137 \$) et la réduction de la valeur des actifs associée au projet La Peltrie (30,000 \$), partiellement compensées par les produits liés aux actions accréditives (40,703 \$), représentant la diminution du passif lié au financement accréditif effectué en décembre 2017, et le produit d'intérêt (32,134 \$). La perte ajustée pour 2017 comprenait des dépenses d'exploration (1,270,316 \$), dont 514,728 \$ pour le projet James Bay Niobium et 610,001 \$ pour le projet La Peltrie, des dépenses d'administration (533,706 \$) et la rémunération à base d'actions (20,272 \$), partiellement compensées par des produits liés aux actions accréditives (137,763 \$), représentant la diminution du passif lié au financement accréditif effectué en décembre 2016, et le produit d'intérêt (2,968 \$).

MARCHÉ DU NIOBIUM

Le niobium est utilisé sous différentes formes, notamment sous forme d'oxyde, de métal pur, d'alliages avec le nickel et d'autres métaux nobles, sa forme la plus répandue étant le ferroniobium (« FeNb »), qui représente environ 90 % de la production de niobium. Le FeNb est utilisé comme additif dans la production d'aciers de haute qualité qui entrent principalement dans la fabrication de voitures, de ponts, de gratte-ciels et autres grands ouvrages en acier, de pipelines et d'aciers inoxydables. L'ajout de niobium dans l'acier le renforce et l'allège, accroît sa résistance à la corrosion, facilite sa soudure et accroît sa résistance aux pressions et températures élevées. L'ajout de niobium a ainsi une incidence positive sur la réduction des émissions atmosphériques de CO₂, de sorte qu'il est reconnu comme étant un métal « écologique ». La demande de niobium est donc directement associée à la fabrication de ces aciers et au développement de nouveaux aciers spécialisés.

Le niobium se classe parmi les métaux stratégiques et d'importance critique pour les États-Unis, l'Europe et certains pays asiatiques. Il existe seulement trois grands producteurs de niobium, soit Araxa (anciennement CBMM) et Catalao au Brésil, et Niobec au Canada.

CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLE

Dépenses d'exploration et d'évaluation

Au 31 décembre 2018, la Société a changé sa convention comptable relative aux dépenses d'exploration et d'évaluation, qui consistait auparavant à capitaliser toutes ces dépenses. En vertu de la nouvelle convention, le coût d'acquisition de propriétés prometteuses et de droits d'exploration continue d'être capitalisé et les coûts d'exploration et d'évaluation, après l'acquisition, sont passés en charges jusqu'à ce qu'il soit établi qu'une propriété est viable sur le plan commercial et qu'une décision a été prise par la Société quant à la mise en valeur d'une mine. Par la suite, la Société capitalisera les dépenses engagées pour la mise en valeur de la mine, avant le début de son exploitation. Ce changement de convention comptable a été appliqué rétroactivement, et tous les chiffres connexes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été ajustés rétroactivement pour tenir compte des modifications apportées suite au changement de convention comptable. Les détails du retraitement des états financiers consolidés audités du 31 décembre 2017 sont présentés à la note 3 afférente aux États Financiers Consolidés Annuels 2018 et 2017.

Adoption de l'IFRS 9, Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté l'IFRS 9 rétrospectivement avec retraitement des périodes comparatives conformément à la disposition transitoire de l'IFRS 9. L'IFRS 9 énonce les exigences relatives à la comptabilisation des actifs et passifs financiers et remplace l'IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'adoption de l'IFRS 9 s'est traduite par un changement au classement d'actifs financiers vers la catégorie des actifs financiers au coût amorti alors qu'ils étaient classés comme prêts et créances selon le classement prescrit par l'IAS 39. Il n'y a eu aucun changement au classement des passifs financiers. L'adoption de l'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur les valeurs comptables, de sorte que ce changement de convention comptable n'a nécessité aucun ajustement des chiffres correspondants.

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Les montants investis dans les actifs d'exploration et d'évaluation et capitalisés conformément à la nouvelle convention comptable de la Société concernant les dépenses d'exploration décrite ci-dessus sont présentés comme suit.

	James Bay	La Peltrie	Total
	\$	\$	\$
Solde ajusté au 31 décembre 2016	399,945	-	399,945
Additions	-	30,000	30,000
Solde ajusté au 31 décembre 2017	399,945	30,000	429,945
Radiation	-	(30,000)	(30,000)
Solde au 31 décembre 2018	399,945	-	399,945

Les dépenses d'exploration et d'évaluation imputées à l'état du résultat global au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 se détaillent comme suit :

Exercice terminé le 31 décembre 2018	James	La	Crevier	Autres	Total
	Bay	Peltrie			
	\$	\$			
Coûts des propriétés	1,920	15,739	12,176	14,094	43,929
Rémunération et consultation	164,455	16,632	-	70,971	252,058
Analyses	-	-	-	2,745	2,745
Transport	23,289	-	-	1,577	24,866
Études	120,676	-	36,832	-	157,508
Administration et autres	21,381	4,736	1,427	1,173	28,717
	331,721	37,107	50,435	90,560	509,823

Exercice terminé le 31 décembre 2017	James	La	Soquem	Autres	Total
	Bay	Peltrie			
	\$	\$			
Coûts des propriétés	15,585	1,846	9,360	-	26,791
Rémunération et consultation	202,148	203,909	67,466	4,475	477,998
Forage et analyses	-	216,632	8,360	-	224,992
Transport	25,212	150,576	-	-	175,788
Études	250,140	-	16,087	-	266,227
Administration et autres	21,643	37,038	36,705	3,134	98,520
	514,728	610,001	137,978	7,609	1,270,316

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES ⁽¹⁾

Les principales données financières présentées ci-dessous devraient être lues de concert avec les États Financiers Consolidés Annuels 2018 et 2017.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	\$
		(ajusté)
Bilan		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,291,378	1,233,957
Actifs d'exploration et d'évaluation	399,945	429,945
Actifs totaux	3,046,412	1,924,360
Capitaux propres	2,715,069	1,486,053
Résultat global		
	Exercice terminé le 31 décembre 2018	Exercice terminé le 31 décembre 2017
	\$	\$
		Exercice terminé le 31 décembre 2016
		(ajusté)
Résultat (perte) pour l'année	(1,329,196)	(1,679,067)
Résultat (perte) par action, de base et diluée	(0.03)	(0.05)
		0.05
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(1,154,768)	(1,904,071)
Activités d'investissement	(108,776)	(2,105)
Activités de financement	2,321,075	862,165
		2,801,812

1) Les principales données financières consolidées sont tirées des États Financiers Consolidés Annuels 2018 et 2017 de la Société, dressés conformément aux IFRS.

Depuis sa constitution, la Société n'a versé aucun dividende en espèces sur ses actions ordinaires en circulation. Tout versement futur de dividendes dépendra des besoins de financement de la Société pour ses campagnes d'exploration et d'évaluation et de tout autre facteur que le conseil d'administration jugera pertinent. Il est très peu probable que des dividendes soient versés dans un avenir rapproché.

REVUE FINANCIÈRE

La Société est dans une phase d'exploration et d'évaluation et ses activités ne génèrent encore aucun revenu. Par conséquent, la performance financière de la Société dépend largement de l'intensité des activités d'exploration et d'évaluation pour ses projets et des dépenses d'administration nécessaires à l'exécution de ses activités.

Résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2017

La Société a subi une perte nette de 1,329,196 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (0.03 \$ l'action) comparativement à une perte nette ajustée de 1,679,067 \$ en 2017 (0.05 \$ l'action). La perte nette attribuable aux actionnaires de la Société a totalisé 1,307,303 \$ en 2018 comparativement à 1,678,149 \$ en 2017. La variation de la perte nette entre les deux années est due principalement à la diminution des dépenses d'exploration et d'évaluation en 2018, incluant des diminutions de 572,894 \$ pour le projet La Peltrie et de 183,007 \$ pour le projet James Bay Niobium.

Les dépenses d'administration se sont élevées à 630,663 \$ en 2018 (533,706 \$ en 2017). En 2018, la Société a engagé des salaires et frais de consultation plus élevés en raison principalement du paiement de jetons de présence de 22,500 \$ (néant en 2017), ainsi que des dépenses de relations avec les investisseurs et de déplacement plus élevées en raison de la participation au cours de l'exercice à plus d'activités de relations avec investisseurs en Europe et au Canada.

La rémunération à base d'actions s'est élevée à 237,137 \$ au cours de l'exercice (20,272 \$ en 2017). L'augmentation de la rémunération à base d'actions au cours de l'exercice découle de l'octroi de 1,800,000 options d'achat d'actions en avril 2018 aux administrateurs, dirigeants et consultants et de l'octroi de 150,000 options d'achat d'actions à un consultant en novembre 2018. Aucune option d'achat d'actions n'avait été octroyée en 2017.

En 2018, la Société a comptabilisé une réduction de valeur de 30,000 \$ qui avait été capitalisée à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation, conformément à sa convention comptable. Ce montant représentait un paiement initial effectué en 2017 pour l'option d'acquérir une participation de jusqu'à 65 % dans le projet aurifère La Peltrie au Québec. En janvier 2019, la Société a confirmé à Midland, le détenteur du titre, sa décision de résilier la convention d'option.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé un montant de 40,703 \$ à titre de produit lié aux actions accréditatives (137,763 \$ en 2017). Au 31 décembre 2018, la Société avait dépensé la totalité des fonds accréditifs recueillis en 2017. La Société a réalisé un produit d'intérêt de 32,134 \$ en 2018 (2,968 \$ en 2017). L'augmentation du produit d'intérêt résulte de l'augmentation des liquidités détenues à la suite du placement privé de 2,340,000 \$ conclu en mars 2018 avec Osisko.

Résultats du quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2018 comparativement au quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2017

Durant le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2018, la Société a subi une perte nette de 373,820 \$ (0.01 \$ l'action), comparativement à 811,638 \$ (0.02 \$ l'action) au quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2017. Durant le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2017, Midland, à titre d'exploitant, a réalisé sept sondages totalisant 1,881 m au projet La Peltrie, pour un coût direct de 466,185 \$. Les dépenses d'administration ont totalisé 179,650 \$ durant la période terminée le 31 décembre 2018, comparativement à 86,002 \$ en 2017. Les dépenses d'administration durant la période de 2017 comprenaient la reprise d'une provision de 40,000 \$ liée aux dépenses de relations avec les investisseurs.

Principales données financières trimestrielles

Voici un résumé des résultats financiers de la Société pour les huit derniers trimestres :

Fin de la période	Produit	Perte nette	Perte	Perte
	d'intérêt		attribuable aux	par action,
	\$	\$	actionnaires de	de base
			la Société	et diluée
	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2018	12,183	(373,820)	(359,395)	(0.01)
30 septembre 2018	11,613	(362,908)	(358,591)	(0.01)
30 juin 2018	6,967	(367,080)	(365,598)	(0.01)
31 mars 2018	1,371	(225,388)	(223,719)	(0.01)
31 décembre 2017 (1) (2)	586	(811,638)	(811,212)	(0.02)
30 septembre 2017 (1)	976	(306,872)	(306,569)	(0.01)
30 juin 2017 (1)	636	(269,546)	(269,530)	(0.01)
31 mars 2017 (1)	770	(291,011)	(290,838)	(0.01)

(1) Montants ajustés suite au changement de convention comptable concernant les dépenses d'exploration et d'évaluation.

(2) Comprend des dépenses d'exploration et d'évaluation de 807,778 \$, partiellement compensées par un revenu associé aux actions accréditives de 84,852 \$.

Liquidités et ressources en capitaux

Le fonds de roulement de la Société au 31 décembre 2018 s'élevait à 2,194,928 \$ comparativement à un fonds de roulement de 1,035,834 \$ au 31 décembre 2017. L'augmentation du fonds de roulement au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 est principalement attribuable au produit du placement privé de 2,340,000 \$ conclu en mars 2018 avec Osisko, partiellement compensé par des dépenses d'exploration et d'évaluation de 509,823 \$ et des dépenses d'administration de 630,663 \$.

La Société estime que le fonds de roulement disponible au 31 décembre 2018 ne sera pas suffisant pour couvrir ses dépenses d'administration et son budget d'exploration et d'évaluation prévu pour 2019. Les propriétés de la Société sont au stade de l'exploration et de l'évaluation et, par conséquent, la Société ne génère aucun flux de trésorerie d'exploitation. Les sources potentielles de fonds futurs auxquelles la Société a présentement accès sont le financement par actions et des ententes de coentreprise ou autres. La capacité de la Société d'organiser des financements futurs dépendra en partie de la conjoncture économique mondiale et de la conjoncture des marchés financiers, du potentiel de ses projets, ainsi que du rendement commercial de la Société. Rien ne garantit que la Société réussira à obtenir du financement additionnel à des conditions qu'elle juge satisfaisantes. Si la Société ne réussit pas à obtenir des fonds supplémentaires, elle pourrait devoir réduire la portée de ses activités d'exploration et d'évaluation prévues ou les éliminer.

Gestion du capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, l'objectif de la Société est de conserver sa capacité de mener des activités d'exploration minière tout en maintenant les campagnes d'exploration et d'évaluation des actifs miniers en cours, de maintenir un fonds de roulement suffisant pour respecter ses engagements actuels et d'effectuer d'éventuels investissements. Le capital de la Société se compose de capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société de 2,627,823 \$ (1,376,914 \$ au 31 décembre 2017). La Société gère la

structure de son capital et y apporte des ajustements conformément aux objectifs susmentionnés, ainsi qu'en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

Arrangements hors bilan

Au 31 décembre 2018, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

Opérations entre apparentés

En 2018, la Société a engagé des dépenses d'administration de 30,000 \$ (33,000 \$ en 2017), principalement pour l'utilisation de bureaux et de services de télécommunications fournis par Reunion Gold Corporation (société inscrite à la Bourse de croissance TSX), une société apparentée en vertu de sa gestion commune. Une société contrôlée par le chef de la direction de la Société n'a facturé aucuns frais pour les services d'un analyste de marché (26,400 \$ en 2017).

La rémunération attribuée aux administrateurs et principaux dirigeants de la Société, incluant le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, s'est élevée à 462,783 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, dont 181,033 \$ à titre de rémunération à base d'actions (266,796 \$ en 2017, dont 9,795 \$ à titre de rémunération à base d'actions).

Éventualités

En avril et juin 2016, MDN Tanzania Ltd (« MDN Tanzanie »), une filiale de la Société, a reçu des avis de cotisation relativement à des retenues à la source et autres déductions pour la période de 2007 à 2011, qui lui réclamaient un montant d'environ 300,000 \$ plus les intérêts courus d'environ 600,000 \$. En 2013, la Société avait reçu des avis de cotisation totalisant environ 470,000 \$ relativement à des retenues à la source sur des paiements d'intérêts présumés de MDN Tanzanie à la Société, pour la période de 2004 à 2011. La Société n'a comptabilisé aucune provision relativement à ces questions puisqu'elle estime qu'elle a toujours payé toutes ses retenues à la source et autres déductions obligatoires conformément aux exigences locales, et que les montants réclamés ne sont pas justifiés. MDN Tanzanie continue de défendre vigoureusement sa position auprès des autorités fiscales en Tanzanie.

Suite à un audit concernant les crédits d'impôt relatifs aux ressources réclamés par et payés à MCI pour les exercices 2010, 2011 et 2012, Revenu Québec a émis un avis de cotisation en avril 2015 pour un montant de 370,517 \$, refusant certaines dépenses incluses dans le calcul des crédits d'impôt relatifs aux ressources. En dépit de son désaccord avec l'avis de cotisation, la Société a enregistré une provision spécifique de 144,000 \$ comme comptes fournisseurs et frais courus à ses États Financiers Consolidés Annuels 2018 et 2017. MCI va continuer à défendre sa position auprès des autorités fiscales.

Information sur les actions en circulation

Au 24 avril 2019, la Société a 45,690,111 actions ordinaires émises et en circulation, 250,000 bons de souscription d'actions à un prix d'exercice moyen de 0.30 \$ l'action échéant en juillet 2019 et 2,998,800 options d'achat d'actions en circulation à un prix d'exercice moyen de 0.29 \$ l'action, échéant à diverses dates jusqu'en février 2024.

BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS ET ADOPTION DE LA NORME IFRS 9, Instruments financiers

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux IFRS publiés par le Conseil des normes comptables internationales. Les conventions comptables et méthodes de calculs et de présentation utilisées dans la préparation des états financiers consolidés de la Société sont conformes à celles qui avaient été utilisées pour l'exercice précédent, à l'exception du changement de convention comptable relatif aux dépenses d'exploration et d'évaluation et de l'adoption de la norme IFRS 9. Les principales conventions comptables de la Société, y compris les principaux jugements et estimations comptables, sont présentées à la note 4 afférente aux États Financiers Consolidés Annuels 2018 et 2017 déposés sur SEDAR. La description du changement de convention comptable relative aux dépenses d'exploration et d'évaluation est présentée à la note 3 afférente aux États Financiers Consolidés Annuels 2018 et 2017.

La Société a adopté la norme IFRS 9, Instruments financiers, à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les valeurs comptables et les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 et n'a entraîné aucune différence d'évaluation des instruments financiers de la Société.

NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS PAS ENCORE EN VIGUEUR

Les normes, amendements et interprétations émises, mais non encore en vigueur jusqu'à la date des états financiers consolidés de la Société qui sont susceptibles d'être pertinents pour la Société sont présentées à la note 4 afférente aux États Financiers Consolidés Annuels 2018 et 2017 déposés sur SEDAR.

FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

La Société examine en profondeur les divers risques financiers auxquels elle est exposée et évalue l'incidence et la probabilité de ces risques. Ces risques comprennent le risque de change, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. Quand ils sont importants, ces risques sont examinés par le conseil d'administration. Ces risques sont décrits et présentés à la note 15 afférente aux États Financiers Consolidés Annuels 2018 et 2017 déposés sur SEDAR.

AUTRES RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes importants qui comprennent, sans s'y limiter, la nature de ses activités et la phase actuelle d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de ses projets miniers et le besoin de fonds supplémentaires pour poursuivre ses activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur prévues de ses projets. Le défaut par la Société de se prémunir efficacement contre ces risques et incertitudes pourrait avoir une incidence négative importante sur les activités et la situation financière globales de la Société et une incidence importante sur la valeur de ses actifs et ses résultats d'exploitation futurs. Par conséquent, un investissement dans les titres de la Société comporte des risques importants et doit être considéré comme spéculatif. Les risques et incertitudes décrits dans le présent rapport ne sont pas nécessairement les seuls auxquels la Société pourrait faire face. La Société ne peut garantir qu'elle se prémunira efficacement contre ces risques ou d'autres risques

inconnus qui pourraient avoir une incidence sur ses activités. Le lecteur devrait porter une attention particulière aux risques et incertitudes décrits ci-dessous.

Risques propres à la Société

- La Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir tous les permis nécessaires, ni assurer l'acceptabilité environnementale et sociale nécessaire par les parties prenantes, dont la Première Nation Moose Cree, pour mettre en valeur le projet James Bay Niobium.
- La Société pourrait ne pas être en mesure de continuer de financer l'exploration, l'évaluation et la mise en valeur de ses projets et d'atteindre ses jalons et objectifs.
- De faibles prix des métaux pourraient avoir une incidence sur les intentions et objectifs de la Société, ainsi que sur sa capacité d'obtenir des fonds.
- En Ontario, les droits miniers sont des droits de propriété qui peuvent être vendus, transférés ou loués. La Société prend des mesures pour vérifier les titres en ce qui concerne ses propriétés minières les plus importantes. Bien que la Société soit d'avis que les titres de ses propriétés minières sont en règle, il n'y a aucune garantie que les titres de telles propriétés ne seront pas contestés.
- Les ressources minérales estimées de la Société ne sont pas des réserves minérales. Il n'y a aucune garantie que des minéraux seront découverts en quantités suffisantes pour en justifier l'exploitation commerciale et que la Société sera en mesure de démontrer la viabilité économique de ses projets.
- L'émission future d'actions ordinaires sur les marchés publics pourrait entraîner une dilution pour les actionnaires actuels.
- La Société fait face à une concurrence considérable au sein de l'industrie minière de la part d'autres sociétés minières ayant des ressources financières et techniques beaucoup plus grandes.
- La Société ne prévoit pas générer des revenus d'exploitation dans un avenir rapproché.
- Certains administrateurs et hauts dirigeants de la Société sont également administrateurs ou dirigeants d'autres sociétés minières, ce qui pourrait donner lieu à des conflits.

Risques de l'industrie

- L'exploration, l'évaluation et la mise en valeur de propriétés minières sont des activités spéculatives à haut risque. Peu de propriétés explorées finissent par être mises en valeur et devenir des mines productrices.
- L'exploration minière est assujettie aux incertitudes et à l'interprétation géologiques.
- L'exploration minière est assujettie à de nombreux risques et dangers associés à l'exploitation et à l'environnement, dont bon nombre sont hors du contrôle de la Société.
- Des dépenses substantielles sont nécessaires pour explorer des projets miniers, en définir les ressources minérales et effectuer toutes les études métallurgiques, techniques, environnementales, financières et autres nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité.
- Des permis d'exploitation nécessaires pourraient ne pas être accordés ou pourraient être accordés plus tard que prévu.
- Des groupes sociaux et environnementaux pourraient s'opposer à la mise en valeur de projets miniers.
- Les prix des produits de base, y compris le prix du niobium, ont fluctué par le passé et pourraient continuer de fluctuer à l'avenir.

- Des incertitudes économiques actuelles à l'échelle mondiale ont créé de la volatilité dans les marchés et une aversion au risque chez les investisseurs, ce qui limite les options de mobilisation de capitaux.
- Les modifications aux lois minières et environnementales sont hors du contrôle de la Société.
- Les activités minières, y compris les activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur, sont assujetties à de nombreuses lois et de nombreux règlements.
- Les titres visant les droits miniers et les droits de surface peuvent être contestés.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières pertinentes (ci-après les « énoncés prospectifs »). Plus précisément, le présent rapport de gestion comprend des énoncés prospectifs concernant les plans et objectifs stratégiques de la Société, le moment, la réalisation et les résultats de campagnes d'exploration et de forage prévues, l'estimation des ressources et l'étude économique préliminaire prévues, les résultats financiers futurs et les financements futurs. Les énoncés prospectifs comportent certains risques et incertitudes, et il n'est nullement garanti que ces énoncés s'avèrent exacts. Par conséquent, les résultats réels et les événements futurs pourraient différer substantiellement de ceux anticipés dans de tels énoncés.

Les risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements futurs diffèrent substantiellement des attentes actuelles exprimées ou sous-entendues dans ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, le résultat du processus de contrôle judiciaire, le moment et les résultats des consultations avec les groupes autochtones, les fluctuations et la volatilité des prix des métaux et des marchés boursiers, les incertitudes associées à l'interprétation des données géologiques et à l'estimation des ressources minérales, les changements ou retards dans les travaux d'exploration prévus, les résultats des campagnes d'exploration, les risques associés à l'obtention de permis et approbations réglementaires et gouvernementaux, l'augmentation des coûts, les modifications aux lois et à la réglementation environnementales, la conjoncture économique et les risques du secteur minier, ainsi que d'autres facteurs de risque abordés dans le présent rapport de gestion. La présente mise en garde vise tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Par conséquent, le lecteur ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou par ailleurs de réviser les énoncés prospectifs, à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour d'autres raisons, sauf si la loi l'exige.

Renseignements supplémentaires et information continue

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 24 avril 2019. Des renseignements supplémentaires sur la Société sont rendus disponibles par le dépôt régulier de communiqués, d'états financiers et de rapports de gestion sur SEDAR (www.sedar.com) et sur le site web de la Société (www.niobaymetals.com).



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

En dollars canadiens



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Les métaux Niobay inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Les métaux Niobay inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 31 décembre 2018, 31 décembre 2017 et 1^{er} janvier 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière telles qu'elles ont été émises par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les bilans consolidés aux 31 décembre 2018, 31 décembre 2017 et 1^{er} janvier 2017;
- les états consolidés des résultats et du résultat global pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017;
- les états consolidés des capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017;
- les notes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui décrit les questions et les situations indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de Les métaux Niobay inc. à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces autres informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur indépendant contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Maxime Guilbault.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)

Le 24 avril 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A128042

Les métaux Niobay inc.

Bilans consolidés

<i>(en dollars canadiens)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017	1 ^{er} janvier 2017
	\$	\$	\$
		(Note 3 – ajusté)	(Note 3 – ajusté)
ACTIF			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 5)	2,291,378	1,233,957	2,281,637
Taxes de vente à recevoir	52,003	76,427	51,717
Crédits d'impôts relatifs aux ressources et impôts miniers à recevoir	151,008	139,608	139,608
Frais payés d'avance et dépôts	31,882	24,149	16,225
	2,526,271	1,474,141	2,489,187
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation (Note 6)	399,945	429,945	399,945
Immobilisations corporelles (Note 7)	120,196	20,274	24,855
TOTAL DE L'ACTIF	3,046,412	1,924,360	2,913,987
PASSIF			
Courant			
Comptes fournisseurs et frais courus (Note 8)	331,343	397,604	482,838
Passif lié aux actions accréditatives (Note 9)	-	40,703	137,763
TOTAL DU PASSIF	331,343	438,307	620,601
CAPITAUX PROPRES			
Capital social (Note 9)	71,042,682	68,702,682	67,805,705
Surplus d'apport	7,048,886	6,811,749	6,813,357
Déficit	(75,463,745)	(74,137,517)	(72,435,733)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	2,627,823	1,376,914	2,183,329
Participation ne donnant pas le contrôle	87,246	109,139	110,057
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2,715,069	1,486,053	2,293,386
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	3,046,412	1,924,360	2,913,987

Continuité d'exploitation (Note 2), Éventualités (Note 18) et Événements subséquents (Note 20).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

/s/ Claude Dufresne
Claude Dufresne, Administrateur

/s/ Raymond Legault
Raymond Legault, Administrateur

Les métaux Niobay inc.

États Consolidés des Résultats et du Résultat Global

<i>(en dollars canadiens)</i>	Exercices terminés les 31 décembre	
	2018	2017
	\$	\$
		(Note 3 – ajusté)
Dépenses		
Exploration et évaluation (Note 11)	509,823	1,270,316
Administration (Note 12)	630,663	533,706
Rémunération à base d'actions	237,137	20,272
Amortissement des immobilisations corporelles	8,854	6,686
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation (Note 6)	30,000	-
Perte d'exploitation	(1,416,477)	(1,830,980)
Produit d'intérêt	32,134	2,968
(Perte) gain de change	(110)	2,923
Produits liés aux actions accréditives (Note 9)	40,703	137,763
Perte avant impôts sur les résultats	(1,343,750)	(1,687,326)
Recouvrement de crédits miniers (Note 13)	11,516	-
Recouvrement d'impôts miniers (Note 13)	3,038	8,259
Perte nette et résultat global	(1,329,196)	(1,679,067)
Perte nette et résultat global attribuable:		
Aux actionnaires de la Société	(1,307,303)	(1,678,149)
À la participation ne donnant pas le contrôle	(21,893)	(918)
Perte par action, de base et diluée (Note 14)	(0.03)	(0.05)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et dilué	43,544,906	32,940,058

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les métaux Niobay inc. États Consolidés des Capitaux Propres

<i>(en dollars canadiens)</i>	Nombre d'action ordinaires en circulation	Capitaux propres					Total des capitaux propres
		Capital social	Surplus d'apport	Déficit	attribuables aux actionnaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2017 (Note 3 – ajusté)	36,690,111	68,702,682	6,811,749	(74,137,517)	1,376,914	109,139	1,486,053
Actions émises dans le cadre d'un placement privé (Note 9)	9,000,000	2,340,000	-	-	2,340,000	-	2,340,000
Frais d'émission d'actions sur placement privé (Note 9)	-	-	-	(18,925)	(18,925)	-	(18,925)
Rémunération à base d'actions	-	-	237,137	-	237,137	-	237,137
Perte nette et résultat global	-	-	-	(1,307,303)	(1,307,303)	(21,893)	(1,329,196)
Solde au 31 décembre 2018	45,690,111	71,042,682	7,048,886	(75,463,745)	2,627,823	87,246	2,715,069
Solde au 31 décembre 2016 (Note 3 – ajusté)	32,685,127	67,805,705	6,813,357	(72,435,733)	2,183,329	110,057	2,293,386
Actions émises dans le cadre d'un placement privé (Note 9)	3,704,984	815,097	-	-	815,097	-	815,097
Actions émises pour l'entente d'option de La Peltrie (Note 9)	200,000	30,000	-	-	30,000	-	30,000
Actions émises suite à l'exercice de bons de souscription (Note 9)	100,000	51,880	(21,880)	-	30,000	-	30,000
Frais d'émission d'actions sur placement privé (Note 9)	-	-	-	(23,635)	(23,635)	-	(23,635)
Rémunération à base d'actions	-	-	20,272	-	20,272	-	20,272
Perte nette et résultat global	-	-	-	(1,678,149)	(1,678,149)	(918)	(1,679,067)
Solde au 31 décembre 2017	36,690,111	68,702,682	6,811,749	(74,137,517)	1,376,914	109,139	1,486,053

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les métaux Niobay inc.

États Consolidés des Flux de Trésorerie

<i>(en dollars canadiens)</i>	Exercices terminés les 31 décembre	
	2018	2017
	\$	\$
		(Note 3 – ajusté)
Activités d'exploitation		
Perte nette	(1,329,196)	(1,679,067)
Ajustements		
Rémunération à base d'actions	237,137	20,272
Amortissement des immobilisations corporelles	8,854	6,686
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	30,000	-
Produits liés aux actions accréditives	(40,703)	(137,763)
Perte (gain) de change	110	2,923
Variation d'éléments du fond de roulement		
Taxes de vente à recevoir	24,424	(24,710)
Crédits d'impôts relatifs aux ressources et impôts miniers à recevoir	(11,400)	-
Frais payés d'avance et dépôts	(7,733)	(7,924)
Comptes fournisseurs et frais courus	(66,261)	(84,488)
	(1,154,768)	(1,904,071)
Activités d'investissement		
Augmentation aux immobilisations corporelles (Note 7)	(108,776)	(2,105)
Activités de financement		
Placements privés (Note 9)	2,340,000	855,800
Frais d'émission d'actions (Note 9)	(18,925)	(23,635)
Exercices de bons de souscription et d'options d'achat d'actions (Note 9)	-	30,000
	2,321,075	862,165
Incidence des écarts de taux de change sur la trésorerie libellée en monnaie étrangère	(110)	(3,669)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1,057,421	(1,047,680)
Trésorerie au début de la période	1,233,957	2,281,637
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	2,291,378	1,233,957
Information supplémentaire des flux de trésorerie		
Valeur des actions émises pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	30,000
Passif lié aux actions accréditives	-	(40,703)
Juste valeur des bons de souscription et des options d'achat d'actions exercés	-	21,880

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les métaux NioBay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

1. INFORMATION GÉNÉRALE

Les métaux Niobay inc. (« Niobay » ou la « Société ») est principalement impliquée dans l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières. Niobay est une société domiciliée au Canada et constituée en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec qui est maintenant régi par la Loi sur les sociétés par actions (Québec). Le siège social de la Société est le 1, Place Ville-Marie, bureau 4000, Montréal, Québec, Canada.

La Société détient la totalité du projet de niobium James Bay, situé dans le nord-est de l'Ontario, Canada et par l'entremise de sa filiale Les Minéraux Crevier inc. (« MCI »), détenue à 72.5%, le projet de niobium et tantale Crevier situé au Québec. La Société détient aussi une participation de 49% sur certains titres miniers situés au Québec, en vertu d'une entente de coentreprise en date du 18 janvier 2008 avec SOQUEM, une filiale d'Investissement Québec, incluant les propriétés Clairly, Lac Shortt, des Meloîzes et L'espérance.

Tous les montants dans ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens, sauf indications contraires. Les titres de la Société sont négociés à la Bourse de croissance TSX (« TSXV ») sous le symbole NBY.

Le Conseil d'administration a approuvé et autorisé la publication de ces états financiers consolidés le 24 avril 2019.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, ce qui suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses passifs dans le cours normal de ses opérations à l'échéance prévue. Afin d'évaluer si l'hypothèse de la continuité d'exploitation est appropriée, la direction prend en compte toutes les informations disponibles sur l'avenir, qui est au moins, mais sans s'y limiter, douze mois à compter de la fin de la période de déclaration.

Au 31 décembre 2018, la Société avait un fonds de roulement de 2,194,928 \$ (1,035,834 \$ au 31 décembre 2017), un déficit cumulé de 75,463,745 \$ (un déficit cumulé ajusté de 74,137,517 \$ au 31 décembre 2017 – Note 3) et a encouru une perte nette de 1,329,196 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (une perte nette ajusté de 1,679,067 \$ en 2017 – Note 3). Le fonds de roulement comprenait une trésorerie et équivalents de trésorerie de 2,291,378 \$ au 31 décembre 2018 (1,233,957 \$ au 31 décembre 2017).

La Société estime que le fonds de roulement disponible au 31 décembre 2018 ne sera pas suffisant pour couvrir ses frais d'administration et son budget d'exploration et d'évaluation de 2019. Étant donné que la Société ne génère pas de flux de trésorerie, elle aura besoin de lever des fonds par émission de dette ou de capitaux propres ou une combinaison de partenariats stratégiques ou d'accords de coentreprise afin de compléter les travaux futurs requis. Bien que la direction ait réussi à trouver du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle soit à nouveau en mesure d'y parvenir dans l'avenir ou que ces sources de financement ou initiatives soient accessibles, ni qu'elles le soient à des conditions qui seront acceptables pour la Société.

Dans l'éventualité où la direction ne pourrait se financer à nouveau, la Société pourrait être dans l'incapacité de poursuivre son exploitation et les montants réalisés des actifs pourraient être inférieurs aux montants qui sont inscrits dans les présents états financiers consolidés. De telles circonstances indiquent la présence d'incertitudes significatives qui jettent un doute important sur la capacité de la Société de poursuivre son exploitation et, par conséquent, le caractère approprié de l'utilisation des IFRS s'appliquant aux entités en situation de continuité d'exploitation. Les présents états financiers consolidés ne rendent pas compte des ajustements des valeurs comptables des actifs et des passifs, des charges et des postes de l'état de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être significatifs.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

3. CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Dépenses d'exploration et d'évaluation

Au 31 décembre 2018, la Société a changé sa convention comptable concernant les dépenses d'exploration et d'évaluation, qui consistait jusqu'à cette date à les inscrire à l'actif. La Société est d'avis que de passer en charges les dépenses d'exploration et d'évaluation liés à des projets d'exploration préliminaires au moment de les encourir fourni une information financière plus fiable et pertinente. En fonction de la nouvelle convention, le coût d'acquisition des propriétés d'exploration et des droits d'exploration continue d'être inscrit à l'actif, et les dépenses d'exploration et d'évaluation, suite à l'acquisition, sont passés en charges jusqu'au moment de l'établissement de la viabilité financière d'une propriété et qu'une décision visant le développement d'une mine aura été prise par la Société. Par après, la Société inscrira à l'actif les dépenses encourues visant le développement de la mine, jusqu'au début des opérations minières.

Les états financiers consolidés audités au et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été ajusté rétroactivement pour refléter les ajustements découlant de ce changement de convention comptable.

Bilan consolidé au 31 décembre 2017

	Tel que présenté antérieurement	Ajustements	Soldes ajustés
	\$	\$	\$
ACTIF			
Courant	1,474,141	-	1,474,141
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation	1,917,726	(1,487,781)	429,945
Immobilisations corporelles	20,274	-	20,274
TOTAL DE L'ACTIF	3,412,141	(1,487,781)	1,924,360
PASSIF			
Comptes à payer et frais courus	397,604	-	397,604
Passif lié aux actions accréditives	40,703	-	40,703
TOTAL DU PASSIF	438,307	-	438,307
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	68,702,682	-	68,702,682
Surplus d'apport	6,811,749	-	6,811,749
Déficit	(72,649,736)	(1,487,781)	(74,137,517)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	2,864,695	(1,487,781)	1,376,914
Participation ne donnant pas le contrôle	109,139	-	109,139
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2,973,834	(1,487,781)	1,486,053
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	3,412,141	(1,487,781)	1,924,360

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

a) Dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

Bilan consolidé au 1er janvier 2017

	Tel que présenté antérieurement	Ajustements	Soldes ajustés
	\$	\$	\$
ACTIF			
Courant	2,489,187	-	2,489,187
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation	614,777	(214,832)	399,945
Immobilisations corporelles	24,855	-	24,855
TOTAL DE L'ACTIF	3,128,819	(214,832)	2,913,987
PASSIF			
Comptes à payer et frais courus	482,838	-	482,838
Passif lié aux actions accréditives	137,763	-	137,763
TOTAL DU PASSIF	620,601	-	620,601
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	67,805,705	-	67,805,705
Surplus d'apport	6,813,357	-	6,813,357
Déficit	(72,220,901)	(214,832)	(72,435,733)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	2,398,161	(214,832)	2,183,329
Participation ne donnant pas le contrôle	110,057	-	110,057
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2,508,218	(214,832)	2,293,386
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	3,128,819	(214,832)	2,913,987

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

3. CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

a) Dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

État consolidé des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

	Tel que présenté antérieurement	Ajustements	Soldes Ajustés
	\$	\$	\$
Dépenses			
Exploration et évaluation	4,475	1,265,841	1,270,316
Administration	536,840	(3,134)	533,706
Rémunération à base d'actions	10,947	9,325	20,272
Amortissement des immobilisations corporelles	5,769	917	6,686
Perte d'exploitation	(558,031)	(1,272,949)	(1,830,980)
Produit d'intérêt	2,968	-	2,968
Gain de change	2,923	-	2,923
Produits liés aux actions accréditives	137,763	-	137,763
Perte avant impôts sur les résultats	(414,377)	(1,272,949)	(1,687,326)
Recouvrement d'impôts miniers	8,259	-	8,259
Perte nette et résultat global	(406,118)	(1,272,949)	(1,679,067)
Perte par action, de base et dilué	(0.01)	(0.04)	(0.05)

État consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

	Tel que présenté antérieurement	Ajustements	Soldes ajustés
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(663,690)	(1,240,381)	(1,904,071)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(1,242,486)	1,240,381	(2,105)
Flux de trésorerie des activités de financement	862,165	-	862,165
Écarts de change sur la trésorerie en monnaie étrangère	(3,669)	-	(3,669)
Variation nette de la trésorerie	(1,047,680)	-	(1,047,680)

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

3. CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Adoption de la norme IFRS 9, Instruments financiers ("IFRS 9")

Avec prise d'effet au 1er janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 9 sur une base rétrospective avec le retraitement des périodes comparatives selon la disposition transitoire prévue à la norme IFRS 9. La norme IFRS 9 établit les exigences pour la comptabilisation des actifs et passifs financiers et remplace IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation* ("IAS 39"). L'adoption de IFRS 9 a occasionné un reclassement des actifs financiers à la catégorie des actifs financiers au coût amorti alors qu'ils étaient classés comme prêts et créances au coût amorti selon IAS 39. Aucun reclassement des passifs financiers n'a été requis. L'adoption de la norme IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur les valeurs comptables et ainsi aucun ajustement n'a été nécessaire aux données comparatives suite à ce changement de convention comptable.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables suivies dans les présents états financiers consolidés sont conformes à celles qui ont été suivies pour l'exercice précédent, à l'exception du changement de convention comptable sur les dépenses d'exploration et d'évaluation, tel que décrit à la Note 3 a) et la convention comptable sur les instruments financiers suite à l'adoption de IFRS 9, tel que décrit à la Note 3 b).

b) Base d'évaluation

Ces états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains instruments financiers à la juste valeur. En outre, ces états financiers consolidés ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception de l'information concernant les flux de trésorerie.

c) Méthode de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales, MCI (détenue à 72,5 %) et MDN Tanzania Ltd. (« MDN Tanzanie ») (détenue à 100 %).

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles cadrent avec celles adoptées par la Société.

Une filiale consolidée intégralement mais qui n'est pas détenue en totalité par la Société donne lieu à une participation ne donnant pas le contrôle, qui est présentée distinctement aux états consolidés du résultat global et aux bilans consolidés.

La quote-part de l'actif net des filiales attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. La quote-part du résultat net et du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, est comptabilisée directement aux capitaux propres, même si les résultats des participations ne donnant pas le contrôle affichent un solde négatif.

La Société considère les opérations avec des participations ne donnant pas le contrôle comme des opérations avec des actionnaires. Les variations de la participation de la Société dans les filiales qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des opérations sur capitaux propres.

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Monnaie étrangère

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle de Niobay et de sa filiale MCI.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société, au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction. Les écarts de conversion qui découlent de ces conversions sont comptabilisés à l'état des résultats.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, le montant cumulé connexe des écarts de conversion est transféré à l'état des résultats en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, la quote-part connexe est reclassée à l'état des résultats.

Les profits ou pertes de change découlant d'un élément monétaire qui est une créance sur un établissement à l'étranger ou une dette envers celui-ci, dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible et qui constitue en substance une part de l'investissement net dans cet établissement à l'étranger, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, et présenté au cumul des autres éléments du résultat global à l'état des capitaux propres.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, plus, dans le cas d'instruments financiers autres que ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), les frais de transaction attribuables. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et sont classés au coût amorti, à la JVRN ou à la juste valeur par le biais du résultat global (« JVRG »), selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis et leurs caractéristiques. La Société apprécie si le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé lorsque la Société devient partie au contrat. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et sont comptabilisés en tant que dérivé si le contrat hybride n'est pas évalué à la JVRN et si les caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés au contrat hôte. Une réévaluation est effectuée uniquement si un changement dans les modalités du contrat entraîne un changement important par rapport aux flux de trésorerie autrement imposés en vertu du contrat. La Société n'a aucun actif financier à la JVRN ni à la JVRG.

Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lorsqu'il est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif consiste à conserver ses actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels et lorsque les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le montant de capital qui reste à rembourser, et lorsqu'il n'est pas désigné à la JVRN. La trésorerie et équivalents de trésorerie, incluant les intérêts courus sont classés et évalués au coût amorti.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, moins les frais de transaction attribuables. Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont comptabilisés au résultat net lorsque le passif est décomptabilisé ou à travers via le processus d'amortissement. Les comptes fournisseurs et frais courus sont classés et évalués au coût amorti.

Justes valeurs

La juste valeur est basée sur les cours de marché en date de l'état de la situation financière. S'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Instruments financiers (suite)

Justes valeurs (suite)

Les instruments financiers évalués à la juste valeur ultérieurement à la comptabilisation initiale sont regroupés hiérarchiquement selon la nature de l'information utilisée pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 : le calcul de la juste valeur s'effectue sur la base des cours de marché (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : le calcul de la juste valeur s'effectue sur la base de données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : le calcul de la juste valeur s'effectue avec des techniques d'évaluation qui contiennent des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Dépréciation d'actifs financiers

Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur un actif financier au coût amorti doit être comptabilisée au résultat net. À chaque date de clôture, la Société évalue, de façon prospective, les pertes attendues reliées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti et, si applicable, comptabilisés à la JVRG. La méthode de dépréciation appliquée dépend de si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation ne s'applique pas aux instruments de capitaux propres. Si le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur pour pertes doit être évaluée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur pour pertes doit être évaluée à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument. La Société assume que le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante pour les instruments qui ont un risque de crédit faible.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Instruments financiers (suite)

Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'entité transfère les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie de l'actif financier ou assume une obligation contractuelle de verser des flux de trésorerie à une autre entité. Si les droits contractuels sur les flux de trésorerie ont expiré et que la Société ne possède pas les droits de percevoir les flux de trésorerie, la Société doit déterminer si elle conserve le contrôle de l'actif financier ou non. Si la Société ne contrôle pas l'actif, la décomptabilisation est appropriée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Un nouveau passif financier avec prêteur existant dont les conditions sont substantiellement différentes est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. De même, une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie d'un passif financier existant est comptabilisée comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier éteint ou transféré à un tiers et la contrepartie payée doit être comptabilisée en résultat net.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Actifs d'exploration et d'évaluation

Les coûts reliés à l'exploration et l'évaluation des propriétés minières sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Tous les paiements d'options et les coûts d'acquisition des droits miniers sont inscrits à l'actif à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation. La valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période.

Tous les paiements d'option ou le produit de la vente de droits de redevance reçu par la Société sont comptabilisés en réduction des montants d'actifs d'exploration et d'évaluation correspondants. Si les paiements reçus excèdent les coûts capitalisés à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation, l'excédent est présenté à titre de revenu dans la période correspondante.

Lorsqu'une propriété minière n'est plus viable ou est abandonnée, les montants inscrits à l'actif sont ramenés à la valeur recouvrable nette et la charge correspondante est comptabilisée en résultat net. Une fois qu'il a été déterminé que le projet est viable d'un point de vue économique et réalisable d'un point de vue technique et qu'une décision de mise en valeur a été prise par la Société, le cumul des coûts inscrits à l'actif au titre de ce projet est reclassé dans les immobilisations corporelles et les frais de mise en valeur subséquents sont inscrits à l'actif. Un test de dépréciation est réalisé avant le reclassement, et toute perte de valeur est alors comptabilisée au résultat.

La réalisation technique et la viabilité économique d'une propriété minière fait l'objet d'un test de dépréciation en fonction d'une combinaison de facteurs, incluant a) l'étendue selon laquelle les réserves minérales ou les ressources minérales telles que définies par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers ont été établies par l'entremise d'une étude de faisabilité ou un document semblable; b) le résultat d'études d'optimisation et d'évaluations techniques additionnelles complétés afin de réduire les risques identifiés lors de l'étude de faisabilité; c) le statut des permis environnementaux; et d) le statut des baux miniers ou permis.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts d'entretien courants des immobilisations corporelles sont reconnus à l'état des résultats lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement des immobilisations corporelles commence au moment de la mise en service des actifs.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire pour le bâtiment sur une période de 10 ans, du solde dégressif aux taux annuels de 20% pour l'équipement d'exploration, 20% pour le mobilier et 30% pour le matériel informatique, dans la mesure où cela reflète le mieux le rythme attendu de réalisation des avantages économiques futurs inhérents à l'actif.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque date de clôture et sont ajustés au besoin.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Dépréciation des actifs non-financiers

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs d'exploration et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique : les droits d'exploration ont expirés, ou expireront dans un avenir proche; aucune dépense d'exploration future importante n'est prévue; aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte et les activités d'exploration et d'évaluation sur cette propriété cesseront; le recouvrement de la valeur des actifs d'exploration et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable. Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Les propriétés minières et les actifs d'exploration et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe indiquant que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des propriétés minières correspond à chaque propriété minière.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état des résultats. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont réparties entre les actifs de l'unité au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements passés dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

j) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres au déficit, après déduction de toute incidence fiscale.

k) Financement accréditif

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses d'exploration peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes d'exploration via l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, c'est-à-dire en comparant le prix de l'action accréditive au prix de marché d'une action ordinaire à la date d'annonce du financement.

Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ». Si on renonce aux déductions fiscales selon la méthode générale, que la Société prévoit renoncer et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. L'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un produit enregistré. Si on renonce aux déductions fiscales selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro et un produit est enregistré en contrepartie.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des administrateurs et à des membres du personnel est comptabilisée comme charge avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, au cours de la période où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits prévu par rapport à la rencontre des conditions de service et de performance autres que des conditions de marché, de sorte que le montant comptabilisé en charges dépend du nombre de droits rencontrant les conditions de service et les conditions de performance à la date d'acquisition des droits.

m) Produits financiers

Les produits d'intérêts sont constatés à l'état des résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts reçus sont classés dans les activités opérationnelles à l'état consolidé des flux de trésorerie.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n) Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état des résultats, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes: la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés sont reconnus en tant que produit ou charge aux résultats net sauf lorsqu'ils découlent de regroupements d'entreprises ou de transactions reconnues dans les capitaux propres. Par conséquent, lorsque les impôts différés sont liés à des composantes des capitaux propres, une recherche rétrospective est nécessaire afin de déterminer l'ajustement des impôts (par exemple, un changement des taux d'impôt ou un changement dans le montant d'actifs d'impôts différés reconnus) qui devrait être reconnu en capitaux propres.

Dans ce cadre, la politique comptable de la Société est d'allouer les changements au niveau de la reconnaissance des actifs d'impôts différés en fonction de leur date de maturité.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o) Crédit de droits miniers remboursable et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits miniers remboursable en vertu de la Loi sur l'impôt minier du Québec. Ce crédit de droits miniers est remboursable, au taux de 8 % sur les frais reliés aux activités minières engagées au Québec. Le traitement comptable du crédit de droits miniers remboursable dépend de l'intention de la direction d'aller en production dans le futur ou plutôt de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés démontrées. Cette évaluation est effectuée pour chaque propriété. Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est comptabilisé à titre de recouvrement d'impôts selon l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère en même temps un passif d'impôt différé et une charge d'impôt différé dans la mesure où les actifs d'exploration et d'évaluation n'ont plus de base fiscale suite au choix de la société de réclamer le crédit remboursable. Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera payé dans le futur. Par conséquent, le crédit de droits miniers est comptabilisé en tant que subvention gouvernementale selon l'IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, en diminution des actifs d'exploration et d'évaluation.

De plus, la Société a droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources à l'égard des frais admissibles engagés. Le crédit d'impôt relatif aux ressources peut être jusqu'à 31% du montant des frais admissibles engagés. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en diminution des frais d'exploration reportés.

Les crédits relatifs aux ressources et les crédits de droits miniers enregistrés à l'encontre des actifs d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent.

p) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les bons de souscription et les options d'achat d'actions attribuées aux membres du personnel et aux administrateurs.

q) Information sectorielle

La Société a déterminé qu'elle n'a qu'un seul secteur opérationnel, soit l'exploration et l'évaluation minière.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

r) Normes comptables publiées mais pas encore en vigueur

Les normes, amendements et interprétations émis mais non encore en vigueur jusqu'à la date de l'émission des présents états financiers consolidés, qui sont susceptibles d'être pertinents pour la Société, sont énumérés ci-dessous. Certaines autres normes et interprétations ont été émises mais ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2019. L'IFRS 16 élimine le classement des contrats de location et exige qu'un preneur comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs correspondants directement au bilan, avec des exemptions permises pour les contrats de location de moins de 12 mois et les contrats de location de faible valeur. Les contrats de location doivent être présenté au bilan comme des passifs impliquant des charges d'intérêts, en plus du nouvel actif. La Société ne prévoit pas d'impact à l'adoption de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

s) Jugements, estimations et hypothèses

Plusieurs des montants présentés dans les états financiers consolidés exigent que la direction émette des jugements ou fasse des estimations. Ces jugements et ces estimations sont révisés en continu et reposent sur l'expérience de la direction ainsi que sa connaissance des faits et des circonstances pertinentes. Les résultats réels pourraient différer des montants présentés dans les états financiers consolidés. Les jugements et les estimations de la direction pourraient affecter sensiblement les montants constatés dans les états financiers consolidés à l'égard des éléments suivants :

Dépréciation d'actifs non financiers

L'évaluation par la Société de la valeur recouvrable à l'égard des actifs non financiers repose sur de nombreuses hypothèses et peut différer considérablement des valeurs réelles. Les montants recouvrables sont fondés, en partie, sur certains facteurs qui peuvent être partiellement ou totalement indépendants du contrôle de la Société. Cette évaluation consiste à comparer les montants recouvrables estimés des actifs non financiers à leur valeur comptable. Les estimations de la valeur recouvrable peuvent différer des valeurs réelles et ces différences peuvent être importantes et pourraient avoir une incidence significative sur la situation financière et le résultat des activités de la Société. Les actifs sont analysés pour des indications de dépréciation à chaque date de l'état consolidé de la situation financière et lorsqu'il y a des indicateurs de dépréciation. Cette détermination implique une grande part de jugement. Les facteurs qui pourraient déclencher une analyse de dépréciation sont présentés à la Note 3 h).

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

s) Jugements, estimations et hypothèses (suite)

Positions fiscales incertaines

En 2013 et 2016, la Société a reçu des avis de cotisation des autorités fiscales tanzaniennes, qui n'ont pas encore été résolues. Les autorités fiscales tanzaniennes prétendent que la Société n'a pas retenu suffisamment d'impôts et autres déductions sur des questions d'intérêts présumés et de compensations. La Société n'a enregistré aucune provision relative à ces questions au 31 décembre 2018, puisque la direction estime qu'elle a payé toutes ses retenues, conformément aux exigences locales. Il y a une incertitude quant au résultat final dans la résolution de ces questions. En raison de l'incertitude inhérente à la résolution des enjeux avec les autorités fiscales tanzaniennes, le montant des déductions fiscales et autres qui sera réellement comptabilisé à titre de paiement, ainsi que le moment de ce paiement, pourrait différer significativement des estimations comptables, ce qui affecterait la situation financière et les flux de trésorerie de la Société (Note 18).

Les crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources et les crédits de droits miniers pour pertes (« les crédits d'impôt ») pour la période considérée et les périodes antérieures sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer des administrations fiscales à la date de clôture. Il existe toutefois des incertitudes quant à l'interprétation des règles fiscales, de même qu'en ce qui concerne le montant et le calendrier du recouvrement de ces crédits d'impôt. Afin de déterminer si les dépenses qu'elle engage sont admissibles, la Société doit faire preuve de beaucoup de jugement et d'interprétation, ce qui rend le recouvrement des crédits d'impôt incertain. En conséquence, il peut y avoir une différence importante entre le montant comptabilisé au titre des crédits d'impôt à recevoir et le montant réel des crédits d'impôt reçu par la suite de l'examen, par les administrations fiscales, des questions dont l'interprétation était incertaine. Advenant une telle différence, un ajustement devrait être apporté aux crédits d'impôt à recevoir et des provisions devraient potentiellement être comptabilisées pour les crédits d'impôt encaissés antérieurement par la Société. Il peut s'écouler beaucoup de temps avant que l'administration fiscale concernée fasse part de ses décisions concernant les questions liées aux crédits d'impôt. De ce fait, le délai de recouvrement des crédits d'impôt peut être long. Les crédits d'impôt que la Société s'attend à recouvrer dans un délai de plus d'un an sont classés dans les actifs non courants. Les montants comptabilisés dans les états financiers sont établis d'après les meilleures estimations de la Société et selon son meilleur jugement possible, comme il est précisé plus haut. Toutefois, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'obtention de l'approbation de l'administration fiscale concernée, le montant des crédits d'impôt qui sera réellement recouvré ou le montant qui devra être remboursé ainsi que le moment de ce recouvrement ou déboursé pourraient différer considérablement des estimations comptables, ce qui aurait une incidence sur la situation financière et les flux de trésorerie de la Société (Notes 8 et 18).

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

s) Jugements, estimations et hypothèses (suite)

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société d'exécuter sa stratégie en finançant ses besoins futurs en fonds de roulement implique une grande part de jugement. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont basées sur l'historique et d'autres facteurs, y compris les attentes concernant des événements futurs qui sont raisonnables dans les circonstances.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 décembre 2018	31 décembre, 2017
	\$	\$
Encaisse	286,366	1,233,957
Équivalents de trésorerie	2,005,012	-
	2,291,378	1,233,957

Les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2018 incluent des dépôts à terme portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2.3% ayant diverses date d'échéance jusqu'en mars 2019. La trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2018 n'incluent aucun montant de fonds accréditifs non dépensés (219,800 \$ au 31 décembre 2017).

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

6. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Les actifs d'exploration et d'évaluation par propriétés se présentent comme suit:

	James Bay	La Peltrie	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2016	399,945	-	399,945
Additions	-	30,000	30,000
Solde au 31 décembre 2017	399,945	30,000	429,945
Radiation	-	(30,000)	(30,000)
Solde au 31 décembre 2018	399,945	-	399,945

James Bay, Ontario

En juin 2016, la Société a complété l'acquisition de la propriété de niobium James Bay, située dans le nord-est de l'Ontario, de Barrick Gold Inc., James Bay Columbiun Ltd. et Goldcorp Inc. (les « Vendeurs »). En échange de 100% de l'intérêt dans la propriété, la Société a émis aux Vendeurs un total de 1,000,000 actions ordinaires et a payé la somme de 25,000 \$. Les Vendeurs conservent une redevance sur le revenu net de fonderie (« Redevance ») de 2% sur tous les minéraux produits de la propriété. La Société a le droit de racheter 1% de la Redevance pour la somme de 2,000,000 \$ (en dollars constants de 2016, sujet à un maximum de 3,000,000 \$) en tout temps. Également, les Vendeurs ont le droit de se réapproprier un intérêt de 51% dans la propriété, suite à l'établissement d'une ou plusieurs ressources contenant au moins 2 millions d'onces d'or et/ou d'onces d'or équivalent sur la propriété, en échange du remboursement à la Société de 2.5 fois les dépenses effectuées par la Société sur la propriété. Ce droit ne s'applique pas aux ressources de niobium. Les droits de propriété sont détenus par le biais d'un bail minier de la Couronne, enregistré au nom de la Société. Le dernier renouvellement du bail a été effectué pour une période de 10 ans et a expiré le 28 février 2018. En novembre 2017, la Société a déposé une demande de renouvellement et a payé les frais de location requis pour renouveler le bail minier pour une période additionnelle de 10 ans. La Société prévoit recevoir prochainement le bail renouvelé.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

6. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

La Peltrie, Québec

Le 5 septembre 2017, la Société a conclu une entente d'option pour une période de six ans avec Midland Exploration Inc. (« Midland ») afin d'acquérir une participation pouvant aller jusqu'à 65% dans la propriété aurifère La Peltrie (« Projet La Peltrie ») située au Québec, Canada. Le Projet La Peltrie se compose de 520 claims totalisant 287 km². En rapport avec l'entente d'option, la Société a émis à Midland, le 18 septembre 2017, 200,000 actions ordinaires pour un montant de 30,000 \$ et devait verser, en actions ou en espèces, un montant de 30,000 \$ au plus tard le 31 août 2018. Le 3 août 2018, la Société et Midland ont convenu de reporter le paiement du 31 août 2018 au montant de 30,000 \$ au plus tard le 31 janvier 2019. Le 15 janvier 2019, la Société a confirmé à Midland sa décision de mettre fin à l'entente d'option et a, par conséquent, radié le montant de 30,000 \$ qui avait été capitalisé jusqu'au 31 décembre 2018, en accord avec sa convention comptable.

Coentreprise avec SOQUEM, Québec

En janvier 2018, la Société avait conclu une entente de coentreprise avec SOQUEM, une filiale d'Investissement Québec, visant l'exploration et l'évaluation de certains titres miniers situés au nord de Chibougamau, Québec, incluant les propriétés Clairly, Lac Shortt, des Meloïzes et L'espérance. Au 31 décembre 2018, la Société détient une participation de 49% sur ces titres miniers.

Crevier, Québec

La Société, détient par l'entremise de sa filiale MCI, détenue à 72.5%, le projet de niobium et tantale Crevier situé au Québec. La Société détient une option, sans date d'échéance, pour acquérir une participation supplémentaire de 15 % dans MCI en payant, en espèces ou en actions, au gré de la Société, 750,000 \$ à l'actionnaire sans contrôle, après quoi la Société pourrait être forcé par l'actionnaire sans contrôle (à n'importe quel moment durant la période subséquente de 18 mois) d'acquérir la participation restante de 12.5% dans MCI en payant un montant total de 2,250,000 \$.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se présentent comme suit:

	Bâtiment	Equipment d'exploration	Mobilier	Equipment informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 31 décembre 2016	-	56,193	22,162	49,244	127,599
Additions	-	-	-	2,105	2,105
Solde au 31 décembre 2017	-	56,193	22,162	51,349	129,704
Additions	106,245	-	1,391	1,140	108,776
Solde au 31 décembre 2018	106,245	56,193	23,553	52,489	238,480
Amortissement cumulé					
Solde au 31 décembre 2016	-	38,329	19,976	44,439	102,744
Amortissement	-	4,029	511	2,146	6,686
Solde au 31 décembre 2017	-	42,358	20,487	46,585	109,430
Amortissement	-	7,089	335	1,430	8,854
Solde au 31 décembre 2018	-	49,447	20,822	48,015	118,284
Valeur comptable nette					
31 décembre 2016	-	17,864	2,186	4,805	24,855
31 décembre 2017	-	13,835	1,675	4,764	20,274
31 décembre 2018	106,245	6,746	2,731	4,474	120,196

8. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

Au 31 décembre 2018, les comptes fournisseurs et frais courus incluaient une réserve de 144,000 \$ en lien avec l'avis de cotisation émis par Revenu Québec en avril 2015 (Note 18), ainsi que différents courus et payables de 187,343 \$ (253,604 \$ au 31 décembre 2017).

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

9. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION

Émis et payé

Au 31 décembre 2018, la Société avait 45,690,111 actions ordinaires émises et en circulation (36,690,111 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2017).

Émission d'actions

Le 28 mars 2018, Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko ») a souscrit, par l'entremise d'un placement privé, à 9,000,000 actions ordinaires de la Société à un prix de 0.26 \$ par action pour un montant total de 2,340,000 \$. Immédiatement après la clôture du placement privé, Osisko détient approximativement 19.7% des actions ordinaires émises et en circulation de Niobay, sur une base non-diluée. En vertu de l'entente de souscription conclue entre Niobay et Osisko, tant qu'Osisko détiendra au moins 10% des actions de Niobay alors émises et en circulation, Osisko aura le droit de (i) nommer un administrateur au conseil d'administration de Niobay et (ii) participer à tous les financements futurs par Niobay afin de maintenir sa participation relative. De plus, Osisko s'est vu accorder une option d'achat d'une redevance de 1% sur tous les métaux produits en lien avec le projet de niobium James Bay. L'option pourra être exercée en considération d'un paiement de 2,000,000 \$ à Niobay à tout moment dans les 90 jours suivant la remise par Niobay à Osisko d'une étude de faisabilité sur le projet.

Le 22 décembre 2017, la Société a complété un placement privé sans l'entremise de courtier de 814,075 actions accréditatives à un prix de 0.27 \$ par action accréditative, pour un montant total de 219,800 \$ et 2,890,909 actions ordinaires à un prix de 0.22 \$ par action ordinaire, pour un montant total 636,000 \$. La valeur comptable des actions accréditatives est présentée nette du passif lié à la prime sur actions accréditatives de 40,703 \$ qui a été comptabilisée à la date d'émission des actions accréditatives. Étant donné qu'aucune dépense d'exploration n'a été effectuée entre la date du placement privé et le 31 décembre 2017, le passif lié aux actions accréditatives est demeuré à 40,703 \$ au 31 décembre 2017.

Le 18 septembre 2017, la Société a émis 200,000 actions ordinaires à Midland en vertu de l'entente de l'option pour l'acquisition d'une participation dans le Projet La Peltrie (Note 6). Ces actions ordinaires ont été évaluées à 30,000 \$ soit le prix moyen pondéré des actions de Niobay des 5 derniers jours immédiatement avant la date de l'entente d'option.

Le 13 janvier 2017, un total de 100,000 bons de souscription a été exercé pour une contrepartie de 30,000 \$.

Le 19 décembre 2016, la Société a complété un placement privé de 1,377,626 actions accréditatives à un prix de 0.85 \$ par action accréditative, pour un montant total de 1,170,982 \$. La valeur comptable des actions accréditatives a été présentée nette du passif lié à la prime sur actions accréditatives de 137,763 \$ qui a été comptabilisée à la date d'émission des actions accréditatives.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

9. CAPITAL SOCIAL ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Réduction du passif lié aux actions accréditives

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, un montant de 40,703 \$ a été enregistré à titre de produit lié aux actions accréditives aux états consolidés du résultat global (137,763 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017), faisant état de la diminution du passif lié aux dépenses d'exploration et d'évaluation encourues au cours de la période. Au 31 décembre 2018, la Société avait dépensé tous les fonds accreditifs levés (219,800 \$ à dépenser au 31 décembre 2017).

Bons de souscription

Le tableau suivant résume les activités touchant les bons de souscription:

	Exercice terminé le 31 décembre, 2018		Exercice terminé le 31 décembre, 2017	
	Nombre de bons de souscription	Prix par action (\$)	Nombre de bons de souscription	Prix par action (\$)
Solde au début	295,294	0.45	395,294	0.41
Exercées	-	-	(100,000)	(0.30)
Expirées	(45,294)	(1.25)	-	-
Solde à la fin	250,000	0.30	295,294	0.45

Au 31 décembre 2018, les bons de souscription d'actions émis et en circulation sont constitués de 250,000 bons de souscription à un prix d'exercice de 0.30 \$ par bon de souscription échéant le 5 juillet 2019.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

10. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le 1er juin 2017, les actionnaires de la Société ont approuvé un nouveau régime d'options d'achat d'actions « à nombre variable » (le « Nouveau Régime »). Le Nouveau Régime remplace le régime d'options d'achat d'actions « à nombre fixe » de la Société. En vertu du Nouveau Régime, le conseil d'administration peut octroyer des options d'achat d'actions à des dirigeants, administrateurs, employés et consultants de la Société jusqu'à un maximum de 10% du nombre total d'actions en circulation de temps à autre, moins toute action réservée pour émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions « à nombre fixe ».

Le tableau suivant résume les activités touchant les options d'achat d'actions:

	Exercice terminé le 31 décembre		Exercice terminé le 31 décembre	
	2018		2017	
	Prix de levée		Prix de levée	
	moyen		moyen	
	Nombre	pondéré (\$)	Nombre	pondéré (\$)
Options, début de période	962,800	0.39	1,102,800	0.38
Attribuées	1,950,000	0.25	-	-
Expirées	(64,000)	(0.69)	(140,000)	(0.30)
Options, fin de période	2,848,800	0.29	962,800	0.39
Options exerçables, fin de période	1,548,800	0.32	887,867	0.38

Le 16 novembre 2018, la Société a octroyé un total de 150,000 options d'achat d'actions à un consultant. Ces options seront acquises sur 2 ans. Les options ont une durée de vie de cinq ans et peuvent être exercées à un prix de 0.25 \$ par action. En date de l'octroi, la valeur au marché des actions était de 0.25 \$. La juste valeur des options d'achat d'actions a été estimée à 0.18 \$ par option basé sur le modèle d'évaluation Black-Scholes avec un taux d'intérêt sans risque de 2.3%, une durée de vie des options de 5 ans, une volatilité attendue annualisée de 107% et un taux de dividende de 0%.

Le 30 avril 2018, la Société a octroyé un total de 150,000 options d'achat d'actions à un administrateur. Ces options seront acquises sur 2 ans. Les options ont une durée de vie de cinq ans et peuvent être exercées à un prix de 0.25 \$ par action. En date de l'octroi, la valeur au marché des actions était de 0.25 \$. La juste valeur des options d'achat d'actions a été estimée à 0.21 \$ par option basé sur le modèle d'évaluation Black-Scholes avec un taux d'intérêt sans risque de 2.2%, une durée de vie des options de 5 ans, une volatilité attendue annualisée de 120% et un taux de dividende de 0%.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

10. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (suite)

Le 26 avril 2018, la Société a octroyé un total de 1,650,000 options d'achat d'actions à ses administrateurs, dirigeants et consultants. Ces options seront acquises sur 2 ans. Les options ont une durée de vie de cinq ans et peuvent être exercées à un prix de 0.25 \$ par action. En date de l'octroi, la valeur au marché des actions était de 0.24 \$. La juste valeur des options d'achat d'actions a été estimée à 0.18 \$ par option basé sur le modèle d'évaluation Black-Scholes avec un taux d'intérêt sans risque de 2.2%, une durée de vie des options de 5 ans, une volatilité attendue annualisée de 115% et un taux de dividende de 0%.

La volatilité attendue sous-jacente de la totalité des octrois d'options a été déterminée par référence aux données historiques du cours de l'action de la Société pour la durée prévue des options d'achat d'actions. Aucune caractéristique particulière, inhérente aux options d'achat d'actions attribuées, n'a été incorporée dans la mesure de la juste valeur.

Le tableau suivant reflète les options d'achat d'actions émises et en circulation au 31 décembre 2018:

Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercise Can \$	Durée contractuelle restante (années)	Nombre D'options exerçables	Prix d'exercice des options exerçables \$
12 mars 2010	8,000	2.50	1,2	8,000	2.50
21 janvier 2011	8,000	2.38	2,1	8,000	2.38
23 mars 2012	8,000	1.00	3,2	8,000	1.00
13 mai 2014	230,000	0.30	0,4	230,000	0.30
12 juin 2014	110,000	0.28	0,5	110,000	0.28
5 juin 2015	170,000	0.25	1,4	170,000	0.25
22 mars 2016	30,000	0.28	2,2	30,000	0.28
14 juin 2016	290,000	0.35	2,5	290,000	0.35
6 septembre 2016	44,800	0.63	2,7	44,800	0.63
26 avril 2018	1,650,000	0.25	4,3	550,000	0.25
30 avril 2018	150,000	0.25	4,3	50,000	0.25
16 novembre 2018	150,000	0.25	4,9	50,000	0.25
	2,848,800	0.29	3,5	1,548,800	0.32

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

11. DÉPENSES D'EXPLORATION ET ÉVALUATION

La Société a encouru les dépenses d'exploration et évaluation suivantes:

	Exercices terminés les 31 décembre,	
	2018	2017
	\$	\$
Rémunération et consultation	251,833	473,523
Forage et analyse	2,745	224,992
Transport	25,032	175,788
Études	157,507	266,227
Gestion des titres miniers	43,490	29,925
Administration et autres	29,216	99,861
	509,823	1,270,316

12. FRAIS D'ADMINISTRATION

La Société a encouru les frais d'administration suivants:

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2018	2017
	\$	\$
Rémunération et consultation	367,370	340,224
Légal, audit et fiscalité	67,316	68,440
Bureau	62,202	65,501
Relation avec investisseurs et voyage	98,922	26,841
Agent de transfert, bourse et autres	34,853	32,700
	630,663	533,706

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

13. IMPÔTS SUR LE REVENU

Le rapprochement du taux d'impôt effectif est comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2018	2017
	\$	\$
		(Note 3 – ajusté)
Perte avant impôt	(1,343,750)	(1,687,326)
Impôts selon le taux d'impôt au Canada (26.8% en 2017 et 26.9% en 2016)	(358,781)	(452,203)
Rémunération à base d'actions	63,316	-
Impact des actions accréditives	47,819	272,783
Dépenses non déductibles et autres	(6,084)	(44,170)
Impact du changement du taux d'impôt	2,281	5,367
Attributs fiscaux sur lesquels aucun impôt différé n'est reconnu	245,947	218,223
Impôts miniers	(9,052)	(8,259)
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices et miniers	(14,554)	(8,259)

Aucun actif et passif d'impôt n'est comptabilisé aux 31 décembre 2018 et 2017.

Les écarts temporaires déductibles non reconnues pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sont les suivants:

	31 décembre	31 décembre
	2018	2017
	\$	\$
		(Note 3 – ajusté)
Pertes autres qu'en capital reportées	5,280,000	5,042,000
Pertes en capital reportées	222,000	222,000
Actifs d'exploration et d'évaluation	3,210,000	3,193,000
Immobilisations corporelles	24,000	16,000
Coût d'émission d'action	44,000	60,000
Autres	15,000	15,000
	8,795,000	8,548,000

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés à l'égard de ces éléments en raison des incertitudes quant à l'existence d'un bénéfice imposable futur à l'égard duquel la Société pourra utiliser ces avantages.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

13. IMPÔTS SUR LE REVENU (suite)

Les pertes autres qu'en capital expirent comme suit:

	\$
2027	8,641,547
2028	287,863
2029	2,910
2030	3,770,250
2031	330,322
2032	2,239,049
2033	1,423,290
2034	884,291
2035	94,657
2036	725,407
2037	670,361
2038	896,950
	19,966,897

14. PERTE PAR ACTION

Le calcul de la perte par action, de base et dilué, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 a été établi à partir de la perte nette attribuable aux actionnaires de la Société de 1,307,303 \$ (1,678,149 \$ en 2017) et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de 43,544,906 (32,940,058 en 2017).

Exclus du calcul de la perte nette par action dilué pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 sont 250,000 bons de souscription et 2,848,800 options d'achat d'actions. Inclure les bons de souscription et les options d'achat d'actions aurait un effet anti-dilutif avec comme conséquence de réduire la perte par action.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

Juste valeur

La trésorerie et équivalents de trésorerie et les comptes fournisseurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme et des taux d'intérêts du marché.

Risque de change

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, le solde des actifs et passifs financiers libellés en dollars américains n'est pas significatif. Une appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait un effet négligeable sur les pertes nettes pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse des pertes découlant du défaut de paiement d'obligations contractuelles par des tierces parties. Ce risque découle principalement de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La valeur comptable des actifs financiers de la Société représente l'exposition maximale du risque de crédit. La Société investit sa trésorerie et équivalents de trésorerie dans des titres de haute qualité émis par des institutions financières canadiennes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance. La Société gère son risque de liquidité par l'utilisation de budgets permettant de déterminer les fonds nécessaires pour faire face à ses plans d'exploration et ses dépenses administratives. La Société s'assure aussi que le fonds de roulement disponible est suffisant pour faire face à ses obligations courantes.

Au 31 décembre 2018, la Société disposait d'une trésorerie et équivalents de trésorerie de 2,291,378 \$ pour faire face à son passif courant de 331,343 \$. La Direction estime que ces fonds sont suffisants pour couvrir ses frais d'administration prévus en 2019 mais la Direction devra lever des fonds additionnels pour compléter les travaux d'exploration et d'évaluation prévus en 2019 (Note 2).

Tout manque à gagner pourrait être pallié de différentes façons à l'avenir incluant, sans s'y limiter, l'émission de nouveaux titres de capitaux propres ou d'autres mesures. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société, ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait devoir retarder certains des travaux prévus d'exploration et d'évaluation.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux monétaires futurs liés à un instrument financier fluctuent en fonction des changements des taux d'intérêt du marché.

La Société détient la majeure partie de sa trésorerie et équivalents de trésorerie dans des comptes qui portent intérêt et dans des dépôts à court terme et sont exposés à des variations de flux monétaires futurs qui proviendraient de changements des taux d'intérêt du marché. Une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 100 points de base aurait un d'impact de 22,900 \$ sur les résultats financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

16. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers, de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements. Le capital de la Société est constitué de capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société pour un montant total de 2,627,823 \$ au 31 décembre 2018 (un montant ajusté de 1,376,914 \$ au 31 décembre 2017 – Note 3).

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Les variations du capital sont présentées aux états consolidés des capitaux propres.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

17. PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a encouru des dépenses d'administration de 30,000 \$ (33,000 \$ en 2017), principalement pour l'usage d'espace de bureau et de services de télécommunications fournis par Reunion Gold Corporation (une société inscrite sur le TSXV), une partie liée en vertu de membres de direction commun. Une société contrôlée par le Chef de la Direction de la Société a facturé nil pour les services d'un analyste de marché (26,400 \$ en 2017).

Rémunération des administrateurs et principaux dirigeants de la Société

La rémunération attribuée aux administrateurs et principaux dirigeants, incluant le Président et Chef de la Direction et le Chef de la Direction Financière est comme suit:

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2018	2017
	\$	\$
Salaires, honoraires et avantages à court terme	281,750	257,001
Rémunération à base d'actions	181,033	9,795
	462,783	266,796

Résiliation et clause pour changement de contrôle

Le contrat de travail entre le Président et Chef de la direction de la Société et la Société contient des dispositions de résiliation sans motif et une clause advenant un changement de contrôle. En supposant que le Président et Chef de la direction de la Société avait été résilié sans motif le 31 décembre 2018, le montant payable au Président et Chef de la direction de la société aurait totalisé 159,700 \$. Dans le cas d'un changement de contrôle, le montant payable aurait totalisé 400,000 \$.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

18. ÉVENTUALITÉS

Administration fiscale de la Tanzanie

En avril et juin 2016, MDN Tanzanie a reçu des avis de cotisations relativement à des retenues à la source et autres déductions statutaires pour les années de 2007 à 2011, lui réclamant un montant d'environ 300,000 \$ plus les intérêts courus d'environ 600,000 \$. En 2013, la Société avait reçu des avis de cotisations totalisant environ 470,000 \$ relativement à des retenues à la source sur des paiements d'intérêts présumés de MDN Tanzanie à la Société, pour la période de 2004 à 2011. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les présents états financiers consolidés car la direction estime qu'elle a payé ses retenues à la source et autres déductions statutaires, conformément aux exigences locales, et que les montants réclamés ne sont pas fondés. MDN Tanzanie continue de défendre vigoureusement sa position avec les autorités fiscales en Tanzanie.

Revenu Québec

Suite à un audit concernant les crédits d'impôts relatifs aux ressources réclamés par et payés à MCI pour les années d'imposition 2010, 2011 et 2012, Revenu Québec a émis un avis de cotisation en avril 2015 pour un montant de 370,517 \$, refusant certaines dépenses dans le calcul des crédits d'impôts relatifs aux ressources. En dépit de son désaccord avec l'avis de cotisation, la Société a enregistré une provision spécifique de 144,000 \$ présentée comme comptes fournisseurs et frais courus aux 31 décembre 2018 et 2017. MCI va continuer à défendre sa position envers les autorités fiscales.

19. INFORMATION SECTORIELLE

La Société a un seul secteur d'exploitation, soit l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières. Les actifs non-courants sont tous situés au Canada au 31 décembre 2018 et 2017.

Les métaux Niobay inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018 et 2017 (en dollars canadiens)

20. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Attribution d'options d'achat d'actions

Le 1^{er} février 2019, la Société a attribué un total de 150,000 options d'achat d'actions à un consultant. Ces options seront acquises sur une période de 2 ans. Ces options, d'un terme de cinq ans, sont exerçables à un prix de 0.25 \$ par action.

Permis d'exploration pour le projet James Bay Niobium

Le 29 janvier 2019, le Ministère de l'énergie, du développement du nord et des mines ("MEDNM") de l'Ontario a émis à la Société un permis d'exploration pour un programme de forage au projet James Bay Niobium. Le 1^{er} mars 2019, la Première Nation Moose Cree ("MCFN") et un membre de la MCFN ont déposé une requête en révision judiciaire visant, entre autres, à écarter le permis d'exploration émis par le MEDNM et à obliger la Couronne à consulter d'avantage et pleinement avec la MCFN avant d'émettre d'autres permis. Le 20 mars 2019, neuf conseillers ont démissionné à titre de membres du conseil du MCFN. Cette démission de groupe a déclenché la dissolution du conseil et du chef du MCFN résultant à l'appel d'une nouvelle élection générale, qui a depuis été fixé au 2 juillet 2019. La Société travaille avec ses aviseurs légaux externes pour évaluer ses options.